

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article2445>

Au journal officiel du 9 août 2011

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mardi 9 août 2011

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

Dotations régionales, relatives aux frais de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail / Situation juridique du patrimoine immobilier et régime fiscal applicable aux mutations à titre gratuit comportant des biens et droits immobiliers situés en Corse / Assemblée de Corse et conseil exécutif de Corse

[1]

Action sociale

– Arrêté du 24 juin 2011 pris en application de l'article L. 314-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les [dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail](#) NOR : SCSA1117786A

Fiscalité et finances publiques

– Délibération du 30 juin 2011 n° 11/161 AC de l'Assemblée de Corse prise au titre de l'article L. 4422-16 du code général des collectivités territoriales et portant proposition de modification de dispositions législatives du code général des impôts et du code général des collectivités territoriales relatives à la [situation juridique du patrimoine immobilier et au régime fiscal applicable aux mutations à titre gratuit comportant des biens et droits immobiliers situés en Corse](#) NOR : CTRX1119802X

Organisation administrative et décentralisation

– Délibération du 27 mai 2011 n° 11/123 AC de l'Assemblée de Corse prise au titre de l'article L. 4422-16 du code général des collectivités territoriales et portant [proposition de modification de dispositions législatives du code électoral et du code général des collectivités territoriales relatives à l'Assemblée de Corse et au conseil exécutif de Corse](#) NOR : CTRX1121242X

[L'intégralité du JORF n°0183 du 9 août 2011](#)



[1] Photo : © Kret